

**Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2023**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 47/2023	QUESTIONS FORMATION
	Questions évoquées en CFVU le 26 mai 2023

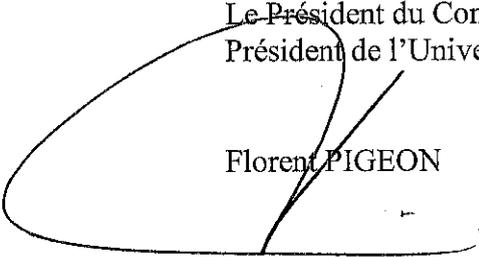
Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 26 mai 2023

Le Conseil d'administration approuve la création du DIU Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent.

Document annexé.

A Saint Etienne le 11 juillet 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON



POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0



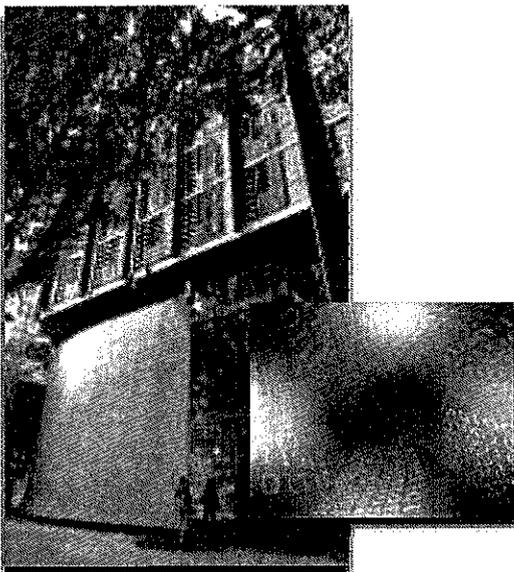
Diplôme Inter-Universitaire

Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent – Approche intégrative et développementale

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Université Clermont-Auvergne, Université Grenoble-Alpes, Université Claude Bernard Lyon 1

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
MASSOUBRE	Catherine	Catherine.massoubre@chu-st-etienne.fr
DUBREUCQ	Julien	Julien.Dubreucq@chu-st-etienne.fr
LACHAL	Jérôme	Clermont-Ferrand
BIOULAC ROGIER	Stéphanie	Grenoble
FOURNERET	Pierre	Lyon

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
COUPEZ	Alexia	Alexia.coupez@univ-st-etienne.fr
DUMAS	Rémy	Remy.dumas@univ-st-etienne.fr

◆ Eléments de contexte

Les troubles psycho-émotionnels et comportementaux de l'enfant et de l'adolescent restent une préoccupation de santé publique forte. Avec plus de 8% de prévalence, ceux-ci représentent un véritable défi pour notre politique de santé.

Dans une société en pleine transformation de ses références et de ses modèles, il importe de délivrer aux principaux acteurs de santé de l'enfance mais aussi aux travailleurs sociaux des données fiables et actualisées sur l'état des connaissances scientifiques sur la santé mentale de l'enfant mais aussi des clés de lecture et des outils d'intervention efficaces pour le repérage, l'accompagnement et/ou l'orientation des situations les plus complexes vers les dispositifs qualifiés.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Ce DIU a pour ambition de répondre à un double objectif :

- Délivrer des connaissances approfondies sur la sémiologie des troubles psycho-comportementaux de l'enfant et de l'adolescent jusqu'à l'âge adulte (selon une approche résolument développementale) ; ainsi que sur les principales approches thérapeutiques validées ;
- Permettre de comprendre l'organisation ter, de la santé scolaire, de la protection de l'enfance (PMI & ASE) et de la justice susceptible de favoriser la structuration de parcours de soins balisés et personnalisés au niveau des régions.

S'il existe plusieurs DU en France consacrés à la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent ; il n'y a que peu d'enseignements coordonnés sur cette thématique majeure de santé publique au niveau régional.

La création de ce DIU au niveau de la région Auvergne Rhône Alpes offre une réelle opportunité de structuration d'un enseignement de qualité et de haut niveau autour des troubles psychoaffectifs et comportementaux infanto juvénile - de la prime enfance jusqu'à l'âge adulte - a même de favoriser la mise en place et la coordination de parcours de soins gradués et balisés, organisés autour des bonnes pratiques fondées sur les preuves.

Une attention particulière sera portée :

- aux trajectoires développementales des troubles mentaux ;
- aux différents modèles de compréhension des troubles mentaux ;
- à l'approche intégrative et transdisciplinaire des modèles de compréhension et de soins des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent ;
- aux effets de l'environnement et de la culture sur les troubles mentaux ;
- aux approches thérapeutiques centrées patients et rétablissement ;
- à la diffusion des bonnes pratiques fondées sur les preuves.

◆ Objectifs pédagogiques

- Connaître la nosographie des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent ;
- Connaître la sémiologie d'expression des troubles mentaux selon les différents âges de la vie (approche développementale de la prime enfance jusqu'à l'âge adulte) ;
- Comprendre les principaux modèles de compréhensions des troubles mentaux ;
- Saisir les enjeux sociétaux autour de la santé mentale des enfants ;
- Connaître l'impact des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent sur la trajectoire de vie ;
- Connaître et savoir utiliser les principales échelles de repérage clinique et de validation diagnostique des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent ;
- Connaître les principales approches thérapeutiques validées par les preuves (approche intégrative) ;
- Connaître les grands principes la prise en charge thérapeutiques des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent ;
- Savoir repérer les troubles, accompagner et orienter les familles selon la présentation clinique ;
- Savoir anticiper et gérer les situations de crises ;
- Connaître l'ensemble des dispositifs de soins (CAMSP, MP, CMPP, CATTP, HDJ, HC, PCO) et du secteur médicosocial (Sessad, DITEP, IME, plateforme 360°, PRPE) impliqués dans la prise en charge ;
- Savoir explorer l'effet de l'environnement et de la culture sur le développement de l'enfant et l'apparition de troubles mentaux ;
- Connaître les principales modalités juridiques autour de l'assistance éducative des enfants et adolescents (IP & signalement) ;
- Connaître les dispositifs de la santé scolaire et de la protection de l'enfance ;

- Connaitre l'intrication statistique et psychopathologique entre les violences sexuelles et la prostitution des mineurs ;
- Identifier les réseaux locaux des acteurs de la prise en charge de l'enfant (associations d'usagers, pairs aidance, as, etc).

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) :

Maximum :

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC+3**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Internes en DES médecine, pharmacie ou chirurgie dentaire

Titulaire du Diplôme de Médecine, pharmacie, chirurgie dentaire

Titulaire du Diplôme de Master en Psychologie

Assistant-e social-e diplômé-e

Infirmier-ière DE

Educateur-trice spécialisé-e et éducateur-trice de jeunes enfants diplômé-e

Pour les candidats étrangers : équivalence du diplôme exigé et VAP

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

Candidature sur dossier : CV , lettre de motivation, copie du diplôme exigible

◆ Organisation de la formation

Durée : Annuelle

Modalités pédagogiques : Hybride

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
Enseignement distanciel en visioconférence : 96 heures <ul style="list-style-type: none">• MODULE 1 (24h) : Les bases (novembre & décembre)• MODULE 2 (24h) : Approfondissement (janvier & février)• MODULE 3 (24h) : Approfondissement (mars & avril)<ul style="list-style-type: none">• MODULE 4 (24h) : Expert (mai & juin)• MODULE 5 (23h) : Enseignement dirigés en présentiel (en juin)	120.5 heures

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Tableau à joindre en annexe (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Cf programme en annexe					
Totaux					

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **oui**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Condition d'obtention du diplôme : - L'assiduité est obligatoire pour la semaine d'enseignement dirigé en présentiel (feuilles d'émargement). Pour l'enseignement théorique en ligne une participation minimum de 80% est demandée (justification par capture d'écran des personnes connectées). Toute absence doit être justifiée auprès du coordonnateur pédagogique régional. L'apprenant sera diplômé à la condition d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 QCM : Validation des connaissances par un examen de type QCM (30 items, 1H) organisé à la fin de la session d'enseignement dirigé en présentiel, par outil numérique type questionnaire en ligne avec correction collective (2h), validant 25% de la note totale</p> <p>Mémoire : Le mémoire sera adressé en 3 exemplaires au responsable pédagogique, au plus tard, 4 semaines avant la date d'examen (caché de la Poste faisant foi). Tout mémoire reçu en deçà de ce délai est considéré comme ajourné.</p> <p>Examen : Soutenance orale d'un mémoire devant un jury composé des représentants des 4 UFR. Ce jury sera organisé en mode distanciel et sous l'autorité du Conseil pédagogique du DIU la seconde semaine de septembre de l'année universitaire en cours. Chaque candidat dispose de 20 mn pour présenter son mémoire, suivi de 10 mn de discussion avec son jury d'examen.</p> <p>Admission : Le jury délibère en fin de journée et valide en conseil pédagogique les notes des candidat.es reçu.es (procès verbal). Pour les candidat.es ajourné.es pour raison de santé ou les candidat.es recalé.es à la session de septembre (note globale inférieure à 10/20), une session de rattrapage sera prévue la 3^e semaine de septembre toujours en distanciel (dans tous les cas avant le 30.09).</p> <p>Acquisitions partielles : oui, pour la rédaction du mémoire, pour une durée d'1an, sous condition de justificatif (arrêt maladie, changement professionnel, fermeture de structure) Possibilité d'inscription en année mémoire l'année suivante.</p>
---	--

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière (Cf. fichier Excel maquette) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
Tout compris, sauf CVEC.	Tout compris, sauf CVEC. Préciser le public concerné	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
800	800	2000	2000	Pour l'année 2023-2024, les inscriptions et frais seront assurés uniquement par LYON – Les Conventions entre Universités partenaires seront finalisées en début d'année 2023-2024

				pour une entrée en vigueur en 24-25. Dès lors les inscriptions seront réparties sur les différentes universités, et les frais partagés (synthèse économique à venir).
--	--	--	--	---

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1 : Noms et qualité des intervenants

Pr Pierre Fourneret, PU-PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Pr Stéphanie Bioulac Rogier, PU PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Pr Jonathan Lachal, PU PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Pr Nicoals Georgieff, PU PH de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Dr Julien Dubreucq, PH

Dr Pierre Aussedat, PH

Dr Annie Poizat, PH

Dr D.Cyrille,

Dr Lucie Jurek, PHU

Dr Hugues Desombre, PH

Dr Albane Pelluet, PH

Dr Lucie Coeffic, PH

Dr Thierry Rochet, PH

Dr Anne Villand, PH

Dr Mohamed Tatou, PH

Dr Louis Forgeard, PH

Dr Sandrine Sonié, PH

Dr Melina HUC, PH

Dr Diane Morfin, PH

Dr Laurence Racle, PH

Dr Magali Gougne, PH pédiatre

Dr Elise Mamimoué, PHC

Dr Pauline Espi, PHC

Dr Yasmine Masri, Assistante de spécialité

Dr Antoine Jaffiol, Assistant de spécialité

Dr Christophe Gauld, assistant de spécialité

Dr Raphaëlle Mottolesse, assistante de spécialité

Dr Romaric Laville, Directeur médical IEAJA

Dr Yanis Gansel, pédopsychiatre libéral

Dr N. Roland, médecin de PMI

Dr I. Nahmani, psychiatre et médecin légiste

Dr T.Guinet, médecin légiste

Annexe 2 : Equipe pédagogique :

<i>CHU de Lyon</i>	<i>CHU de Grenoble</i>	<i>CHU de Clermont Ferrand</i>	<i>CHU de St Etienne</i>
Pr Pierre Fourneret Dr Hugues Desombre	Pr Stéphanie Bioulac Rogier	Pr Jonathan Lachal Dr Diane Cyrille	Dr Julien Dubreucq Pr Catherine Massoubre

→ Rôle du conseil pédagogique :

- Evaluation et validation des demandes d'inscription annuelles ;
- Elaboration et coordination du programme d'enseignement ;
- Coordination des intervenants et des séances de simulation ;
- Elaboration et validation du document ressource porte folio: supports de cours en pdf, documents ressources, listing des inscrits (avec leur accord), renseignements pratiques (nuitées, pause repas, plan d'accès, etc...) ;
- Elaboration des QCM pour l'examen écrit ;
- Composition des membres du jury ;

Annexe 3 : Compétences

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5
Connaitre la nosographie des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent	X	X	X	X	
Connaitre la sémiologie d'expression des troubles mentaux selon les différents âges de la vie (approche développementale de la prime enfance jusqu'à l'âge adulte)	X	X	X	X	X
Comprendre les principaux modèles de compréhensions des troubles mentaux	X				
Saisir les enjeux sociétaux autour de la santé mentale des enfants	X				
Connaitre l'impact des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent sur la trajectoire de vie	X		X	X	
Connaitre et savoir utiliser les principales échelles de repérage clinique et de validation diagnostique des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent	X			X	X
Connaitre les principales approches thérapeutiques validées par les preuves (approche intégrative)	X	X	X	X	
Connaitre les grands principes la prise en charge thérapeutiques des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent		X	X	X	X
Savoir repérer les troubles, accompagner et orienter les familles selon la présentation clinique	X	X	X		X
Savoir anticiper et gérer les situations de crises					X
Connaitre l'ensemble des dispositifs de soins (CAMSP, MP, CMPP, CATT, HDJ, HC, PCO) et du secteur médicosocial (Sessad, DITEP, IME, plateforme 360°, PRPE) impliqués dans la prise en charge	X				
Savoir explorer l'effet de l'environnement et de la culture sur le développement de l'enfant et l'apparition de troubles mentaux	X			X	X
Connaitre les principales modalités juridiques autour de l'assistance éducative des enfants et adolescents (IP & signalement)	X				X
Connaitre les dispositifs de la santé scolaire et de la protection de l'enfance	X				
Connaitre l'intrication statistique et psychopathologique entre les violences sexuelles et la prostitution des mineurs	X			X	X
Identifier les réseaux locaux des acteurs de la prise en charge de l'enfant (associations d'usagers, pairs aidance, as, etc)	X			X	

Annexe 4 : Programme

- **Module 1 : Les bases (24H)**

Accueil et introduction (2h) Pr Fourneret, Pr Bioulac & Pr Lachal

Histoire et émergence de la clinique psychiatrique de l'enfant et de l'adolescent (2h) Pr N.Georgieff

Définitions & concepts (2h) Pr Fourneret, Pr Bioulac & Pr Lachal

Modèles théorico-cliniques (2h) et approche développementale (1h) Pr Fourneret

Principales étapes du développement de l'enfant et l'adolescent (Développement psychomoteur, cognitif, relationnel et affectif) (3h) Dr Mottolese

Facteurs de risque et de protection (2h) Dr Racle

Approche sociologique de l'enfance et de la famille (2h) Pr Lachal

Culture, Migration, et développement psychologique de l'enfant (2h) Pr Lachal

Protection de l'enfant : IP & Signalement (2h) Dr Nahmani

Les dispositifs de soins et d'accompagnement (2h) Dr Jurek

L'effet de l'environnement sur le développement psychologique de l'enfant – dont écoanxiété (2h) Pr Lachal

- **Module 2 : Approfondissement (24H)**

Les principales approches psychothérapeutiques (3h) Pr Lachal

La clinique des troubles anxieux et TOC (3h) Dr Forgerard

La clinique des troubles de l'humeur (3h) Dr Masri

La clinique des conduites suicidaires (3h) Dr Coeffic

La clinique des troubles du lien/attachement (3h) Dr Mamimoue

La clinique des troubles d'apprentissage (3h) Dr Roche

La clinique des troubles des conduites (3h) Dr Laville

Les problématiques autour de la séparation (3h) Dr Roland

- **Module 3 : Approfondissement (24H)**

La clinique des troubles du sommeil (3h) Dr Jaffiol

La clinique des troubles déficit d'attention / hyperactivité (3h) Dr Pelluet

La clinique des troubles du spectre de l'autisme (3h) Dr Sonie

La clinique des troubles psychiatriques à expression somatique (2h) Dr Desombre

Les troubles Limites de la personnalité (2h) Dr Rochet

La clinique des UHR & Schizophrénie précoce (1h) Dr Rochet

Les problématiques autour de la maltraitance (3h) Dr Gougne

Le psychotraumatisme complexe (3h) Dr Espi

Les techniques de neuro modulation (2h) Dr Dubreucq

Les problématiques autour de la transition (2h) Dr Dubreucq

- **Module 4 : Expert (24H)**

La clinique des troubles du genre (3h) Dr Winter

La clinique des troubles dissociatifs de l'identité (3h) Dr Gauld

La clinique des troubles du lien précoce (périnatalité) (3h) Dr Poizat

Les troubles des conduites alimentaires (3h) Dr Morfin

Les spécificités de la clinique de l'enfant migrant et les dispositifs de soins aux migrants (1h) Dr Espi

MNA et retour de zones de guerre (1h) Dr Espi

Les places des outils psychométriques (2h) Mme Dechariere

Bilans psychologiques projectifs (2h) Mme Henry

Bilan de langage et approches linguistiques de l'enfant (2h) Mme Huchet

Bilans psychomoteurs et développement psychomoteur de l'enfant (2h) Me Alcaraz

Bilan de l'enseignement et réserves (2h) Pr Fourneret, Pr Bioulac & Pr Lachal

- **Module 5 : Enseignements dirigés (40H)**

Blitz présentation 1h tous les matins (5' pour se présenter)

Discussion autours de cas cliniques, mises en situation, conduites à tenir

Animation de réseau, coordination de parcours, groupe de travail

Méthodologie recherche /comment évaluer un projet clinique ? (Approche qualitative)

Intervenants : Pr Fourneret, Pr Bioulac, Pr Lachal, Dr Dubreucq, Dr Cyrille, Dr Desombre, Dr Espi, Dr Audessat

